

Objet : Réunion d'informations aux parents / Test d'entrée en classes à Horaires Aménagés CE1 musique/ CE2 Danse + CM1/CM2

La réunion avait pour objet d'informer les parents souhaitant présenter leur enfant au test d'entrée en classe à Horaires Aménagés (HA) en CE1 musique et CE2 danse (recrutements organisés par l'Académie) et pour le CM1/CM2 (organisés par le CRR).

Les personnes qui nous ont accueillies étaient :

- Laetitia Gareau – DAF du CRR
- Francis Dragon – Inspecteur d'académie
- Mr F. Emile – conseiller en éducation musicale de l'Education Nationale
- Thierry Guillaume- directeur de l'école primaire F. Poulenc
- Chantal Boulay – responsable du département de formation musicale au CRR

Voici les points qui ont été abordés :

Dates –

- Fin février 2022 : envoi des convocations individuelles aux enfants inscrits pour passer les tests
- Les tests de danse auront lieu le **mercredi 09 mars 2022 le matin** – au CRR, dans l'un des studios de danse (3eme étage)
- Les tests de musique se dérouleront sur 2 journées car plus de candidats (bien vérifier votre convocation et la date qui est mentionnée !) soit **mercredi 09 mars 2022 l'après-midi**, soit **mercredi 16 mars 2022 le matin ou l'après-midi** à l'Ecole maternelle Mirabeau.
- Les tests d'entrée en CE2 musique et CM1 et CM2 musique ou danse ne dépendent, eux, que du Conservatoire. Les parents concernés devront donc demander plus d'informations au CRR à ce sujet. Ils auront lieu les **25-26 et 27 mars au CRR** de Tours.

Test de musique CE1 : cours collectif + 1 chant + 1 entretien

A – le cours collectif + 1 chant :

- Passage par groupes de 6 enfants – 45mn de cours collectif avec l'un des professeurs du CRR de Tours
- Devant un jury composé de, M. Dragon, M. Emile, le directeur du CRR ou son représentant, le Conseiller aux études du CRR ou son représentant, Mr Guillaume, un enseignant de l'école F Poulenc et 2 représentants des parents d'élèves (le jury sera en retrait pour observer le cours sans interagir avec les enfants)
- La séance comportera du chant, de la danse, des rythmes, des moments d'écoute
- Les enfants seront jugés sur leur envie de participer à la séance, leur « engagement » dans les activités proposées, et leur potentiel musical.
- Au cours de la séance en groupe, chaque enfant sera amené à chanter la chanson qu'il/elle aura travaillé. L'enfant ne la présentera pas au jury, mais au groupe d'enfants et au professeur, le plus naturellement possible.
- Le chant devra être d'une durée allant de 30 secondes à 1mn – a capella – l'enfant sera jugé sur sa capacité à chanter la mélodie (pas de « recto tono »). Il est souhaitable que l'enfant ait travaillé sa chanson A Capella.
- L'enfant doit venir avec des vêtements confortables. La séance se déroulera dans la salle de motricité de l'école et les enfants se déchausseront.

B- L'entretien :

L'entretien se fera avec :

- L'enfant + 1 ou 2 de ses parents (aucune obligation de venir avec les 2 parents)
- 2 membres du jury (Education Nationale + CRR)
- La discussion portera essentiellement sur l'implication de la famille dans cette demande d'entrée en horaires aménagés de l'enfant, sur les engagements que la famille peut faire pour cela.

Test de danse CE2 : cours collectif + 1 entretien

A – le cours collectif :

- 45mn de cours collectif avec l'un des professeurs du CRR de Tours
- Devant un jury composé de M. Dragon, M. Emile, le directeur du CRR ou son représentant, le Conseiller aux études du CRR ou son représentant, Mr Guillaume, un enseignant de l'école F Poulenc et 2 représentants des parents d'élèves (le jury sera en retrait pour juste observer sans interagir avec les enfants)
- La séance se déroulera sous forme d'un cours de danse
- La professeure de danse n'était pas présente à la réunion et si des questions subsistent, les parents peuvent contacter l'administration du CRR pour les poser.

B- L'entretien :

L'entretien se fera avec :

- L'enfant + 1 ou 2 de ses parents (aucune obligation de venir avec les 2 parents)
 - 2 membres du jury (Education Nationale + CRR)
 - La discussion portera essentiellement sur l'implication de la famille dans cette demande d'entrée en horaires aménagés de l'enfant, sur les engagements que la famille peut faire pour cela.
-

Les résultats et autres informations :

Le nombre total d'enfants retenus à l'issue des tests est de 26 maximum pour la classe de CE1 musique + CE2 danse. La proportion de la classe 2021-22 était de 19 musiciens et 6 danseurs.

Les enfants avec 1 an d'avance d'un point de vue scolaire ne sont pas acceptés en HA danse.

Si l'enfant est malade ou positif au Covid le jour du test, la même réglementation s'applique que pour n'importe quel concours : aucune autre cession de rattrapage ne pourra être effectuée par le/la candidat(e).

Les résultats seront affichés le vendredi 18 mars sur le panneau d'affichage de l'école Francis Poulenc – 2ter rue du Petit Pré, 37000 Tours. Un courrier de réponse sera par ailleurs envoyé par la poste à chaque candidat(e).

Les élèves retenus pour le cursus Horaires aménagés seront conviés avec leurs parents à une journée de présentation des différents instruments. Suite à cela, les élèves finaliseront leur inscription en formulant 3 vœux d'instruments, par ordre de préférence.

Le CRR attribuera chaque élève à une classe d'instrument, en fonction de l'ordre de préférence demandé par l'élève, mais aussi en fonction des disponibilités de places dans les classes instrumentales. Il n'est en général pas possible de connaître la réelle disponibilité des professeurs avant le mois de mai, cela dépendant du nombre total d'élèves qu'ils auront après les examens de fin d'année.

Les tests d'entrée en CM1 et CM2 musique ou danse ne dépendent, eux, que du Conservatoire. Les parents concernés devront donc demander plus d'informations au CRR à ce sujet.

L'équipe de l'APEC reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

CONTACT de l'APEC : apecdetours@gmail.com